

Lutte contre la délinquance juvénile à Franceville

Elèves en uniforme et mineurs écumant les bars pris en chasse



Photo : N. O.

Au commissariat central de police, les tenanciers de bars ont été auditionnés par les agents.

N.O.

Franceville/Gabon

Le procureur de la République de Franceville, Gilbert Mbarangolo, et les forces de police nationale ont organisé, vendredi dernier, une opération musclée visant à conjurer les mauvaises habitudes des jeunes élèves et mineurs qui écumant les bars du chef-lieu du Haut-Ogooué après les cours, en uniforme. Au passage, les filles habillées indécentement ont été embarquées, pour atteinte aux bonnes mœurs.

LE vin n'a plus coulé le week-end dernier à flots pour les élèves habitués à faire des virées dans les bars de Franceville, après les heures de cours. En effet, le procureur de la République, Gilbert Mbarangolo et les forces de police nationale, y ont organisé, dès vendredi, une opération visant à interpeller les apprenants et les mineurs qui écumant les bars du chef-lieu du Haut-Ogooué en uniforme scolaire. Au passage, les filles habillées indécentement, adeptes de l'exhibitionnisme, ont été prises dans la foulée, pour outrage aux bonnes mœurs. De même que les tenanciers de ces établissements qui encouragent ces pratiques



Photo : N. O.

Quelques élèves et mineurs en route pour le commissariat, après leur interpellation.

pourtant réprouvées aussi bien par la morale, que par le gouvernement. Pour les responsables judiciaires, nul n'est censé ignorer qu'une mesure interdisant l'accès des élèves aux bars en uniforme avait été prise en 2009. Mais les élèves n'en font qu'à leur tête, encouragés en cela par des parents démissionnaires ou ayant perdu toute autorité vis-à-vis de leurs enfants. Gilbert Mbarangolo et les officiers de police judiciaires (OPJ), qui estiment que force doit rester à la loi, ont donc décidé de remettre de l'ordre dans une ville où la délinquance juvénile prend chaque jour des proportions inquiétantes. En même

temps, ils entendaient sensibiliser les parents, pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'éducateurs de leur progéniture. Lundi dernier, ce sont donc plus d'une centaine d'élèves et mineurs qui ont été appréhendés, pour certains dans un état d'ivresse avancée, ou tenant entre leurs mains des bouteilles de boissons alcoolisées. Conduits au commissariat central par les agents, en même temps que les filles aux tenues suggestives et les tenanciers des bars, ces jeunes gens devront, à l'avenir, collaborer avec la police pour dénoncer la présence des élèves à la tête dure et refusant de sortir du maquis. Et pour sanctionner leur



Photo : N. O.

Les bars ont été fouillés de fond en comble pour y débusquer des élèves.

mauvaise conduite, ils se sont raser la tête, avant d'être renvoyés dans leurs familles respectives, en larmes, les filles notamment. Quant aux adultes responsables des débits de boissons, auxquels il a été rappelé l'obligation de fermer leurs établissements à 22 heures 30 minutes, ils ont été auditionnés et devront être poursuivis en cas de récidive de leur part. Menée conjointement par les deux commissariats de police de Franceville, en présence du procureur chargé des mineurs, Yolande Walker, cette opération devra se poursuivre en continu dans la province, souligne une source autorisée.

Brève

Seydou Kane interpellé à Paris hier



Photo : Kalembe

Seydou Kane.

L'HOMME d'affaires gabonais, d'origine mabienne, Seydou Kane, a été interpellé hier matin à l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle, dans le cadre d'une enquête menée par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales. Selon la presse française, les faits qui lui valent ces ennuis judiciaires remontent à 2006, lorsque le groupe Marck a émis six virements d'un montant total de 2 millions d'euros vers des comptes qui lui appartiendraient à Monaco.

Escroquerie

Moctar prétendait faciliter l'établissement de cartes de séjour

COE

Libreville/Gabon

INTERPELLÉ le vendredi 13 novembre dernier, au carrefour Léon-Mba, par les agents de la Direction de la sûreté urbaine (DSU) de Nkembo, Mouhamed Moctar, Gabonais de 35 ans, exerçant comme éducateur sportif et domicilié à Akébé-Frontière, a été placé en dé-

tention, lundi dernier, par le parquet de Libreville. Il est soupçonné d'escroquerie dans une affaire d'établissement présumé de cartes de séjour. De source policière, cet individu avait quasiment élu domicile à la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), pour mieux appâter ses proies. Sachant manier sa langue comme tout bon mystificateur de son espèce, il propo-



Photo : COE

Mouhamed Moctar, le faux démarcheur.

sait, à des personnes en quête de cartes de séjour, de leur en faciliter l'établissement, en se prévalant notamment d'avoir des relations au sein même de la DGDI. Par la suite, après avoir extorqué de l'argent à ses interlocuteurs, Mohamed fondait dans la nature. Son dernier "pigeon" en date est un commerçant sénégalais de 42 ans, M. B., domicilié au PK 8. En rencontrant ce dernier, Moctar utilise le

même artifice. Le Sénégalais mord à l'hameçon, et lui remet une somme de 255 000 francs. Mais non seulement la victime ne recevra jamais sa carte de séjour, mais en plus, l'éducateur sportif disparaîtra de la circulation. Las d'attendre, M. B. finit par décider, un matin, de déposer une plainte à la DSU de Nkembo. Entre-temps, et contre toute attente, l'escroc relance, téléphoniquement, sa victime.

Il lui donne rendez-vous vers le carrefour Léon-Mba pour compléter les démarches en vue de l'établissement du fameux "dossier". Mais ce qu'il ne sait pas, c'est que M. B. avait déjà saisi la police. Le jour des retrouvailles, Mohamed est surpris d'être embarqué par des agents, qui le cueillent et le conduisent, immédiatement, au poste de Nkembo, où il reconnaît les faits qui lui sont reprochés.

Lutte anti-braconnage

Trois nouveaux chasseurs d'ivoire arrêtés à Mouila

AEE

Libreville/Gabon

JULES Rodrigue Mougoula Mougoula, Jean-Jules Pambou Mouedi et François Xavier Magnaga Nzigou, tous Gabonais, ont été interceptés, mercredi de la semaine dernière, par l'antenne provinciale des Eaux et forêts

de Mouila avec, dans leur gibecière, 6 pointes d'ivoire d'environ 18 kg, qu'ils s'apprêtaient à écouler sur le marché. Présentés devant le parquet de Mouila, vendredi, ils ont ensuite été placés en détention préventive. Cette arrestation est le fruit d'une enquête menée conjointement par les services de renseignements et l'antenne provinciale des Eaux et forêts. Ces individus,



Photo : AEE

Les trois "chasseurs" d'ivoire ont été remis à la disposition de la justice.

bien connus de la seconde administration, massacrèrent clandestinement, semble-t-il, des éléphants, espèce pourtant intégralement protégée, avec des armes sophistiquées, pour en extraire des ivoires qu'ils vendaient illicitement, à prix d'or, à des clients composés pour l'essentiel d'Asiatiques. Le jour de leur arrestation, les trois présumés trafi-

quants sont signalés dans un village situé à une dizaine de kilomètres du chef-lieu de la Ngounié, à bord d'un Toyota pick-up, et sont pris en chasse par les agents des Eaux et forêts, appuyés par ceux du service de renseignement. Ils sont ensuite pris la main dans le sac alors qu'ils s'apprêtent à vendre les 6 pointes d'ivoire, enroulées dans un drap bleu, à des ressortissants chinois.

Lutte antidrogue

Un réseau de trafiquants de chanvre arrêté à Belle-Vue 2

AEE

Libreville/Gabon

SERVAL Ibiatsi, Gabonais de 30 ans, et maillon d'une importante chaîne de trafiquants de cannabis, au quartier Belle-vue 2, dans le 3e arrondissement de Li-

breville, s'est fait prendre lundi dernier, tel un silure dans une nasse, par la brigade anti-criminalité (Bac) de la préfecture de police de Libreville. Ce prétendu commerçant de friperie a été pris en flagrant délit, alors qu'il venait juste de vendre quelques "bonbons" à deux jeunes, la police ayant retrouvé sur lui 51 bottes de chanvre enrou-

lées dans du papier blanc. Son arrestation a été rendue possible grâce à la collaboration entre les agents de police et une source proche du quartier. C'est elle, en effet, qui informe les flics de ce qu'un réseau de trafiquants de chanvre indien, géré par un certain Franck Moussavou alias «Naz», est solidement implanté à Belle-Vue. Une

toile va alors être tissée à différents endroits du quartier par les fins limiers. Celle-ci permet de confondre, dans la nuit de lundi, aux alentours de 23 heures, Serval Ibiatsi. L'un de ses acolytes, un certain Pâcome est, quant à lui, actuellement en fuite. Quant au cerveau du groupe, Franck Moussavou, «Naz», dont Serval Ibiatsi

dit être le grossiste et pour qui la majorité des dealers de Belle-Vue 2 travailleraient, il a réussi lui aussi à prendre le large, après avoir appris l'arrestation d'un de ses détaillants.

Serval Ibiatsi, détaillant du grossiste "Naz", confondu par la police.



Photo : AEE